



DÉCISION

N° : 2023-231

Exécutoire le : - 5 FEV. 2024

Publiée / Notifiée le : - 5 FEV. 2024

Visée le : 3 0 JAN. 2024

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°22018 Lot 1

Réhabilitation du réseau d'eau potable et l'enfouissement des réseaux secs_Chemin des Bugnards Commune de MOUXY

Avenant n° 02 relatif à un changement de dénomination sociale

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,
Considérant la notification effectuée le 09/08/2022 au groupement d'entreprises PETAVIT SAS SPIE BATIGNOLLES BLONDET dont PETAVIT est le mandataire

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

Le présent avenant a pour objet de formaliser le changement de dénomination sociale du cotraitant suite au rapprochement des deux entités SPIE BATIGNOLLES BLONDET et SPI BATIGNOLLES TP AURA Secteur Savoie.

Depuis le 1^{er} septembre 2023, la société SPIE BATIGNOLLES BLONDET devient SPI BATIGNOLLES TP AURA, Secteur Savoie, ZAC de la Prairie, 73420 VOGLANS (*Siège social : SPIE BATIGNOLLES TP AURA 1530, route d'Argent 38510 MORESTEL*).

La société SPIE BATIGNOLLES TP AURA Secteur Savoie assumera la totalité des obligations définies dans les documents contractuels préalablement acceptés par la société SPIE BATIGNOLLES BLONDET à la signature du marché ou postérieurement à cette date.

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Il n'a aucune incidence financière.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Le groupement d'entreprises : SASSI BTP / SAS SPIE BATIGNOLLES

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement par Yves MERCIER

le 12/12/2023 15:42:04





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
Marché 22018 – Lot 1
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Grand Lac – Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget
1500, boulevard Lepic
BP 610 - 73106 AIX-LES-BAINS

B - Identification du titulaire du marché public

Le groupement d'entreprises :

PETAVIT (mandataire)
346 rue du Mont-Blanc
74540 SAINT-FÉLIX
Courriel : be@petavit.com
Tél : 04 78 66 61 40
SIRET N° : 955 505 797 000246

SPIE BATIGNOLLES BLONDET
ZAC 111 Rue de la Prairie
73420 VOGLANS
Courriel : blondet@spiebatignolles.fr
Tél : 04 79 34 36 29
SIRET N° : 310 738 737 00041

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

Marché n° 22018_Réhabilitation du réseau d'eau potable et l'enfouissement des réseaux secs_Chemin des Bugnards_Commune de MOUXY_Lot N°1.

■ **Date de la notification du marché public :** 09 août 2022

■ **Durée d'exécution du marché public :**

Période de préparation : 1 mois
Période d'exécution : 3 mois

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20,00%
- Montant HT : 216 190,00 €
- Montant TTC : 259 428,00 €

Répartition suite à l'avenant 1 :

Part SPIE BATIGNOLLES BLONDET : 84 217,76 € HT soit 101 061,31 € TTC
(part EAU POTABLE : 79 113,76 € HT et part ASSAINISSEMENT : 5 104,00 € HT)

■ Situation des paiements au moment de l'avenant 1:

Récapitulatif financier des montants payés :

Montant initial du marché

Part PETAVIT (HT)

Eau potable 102 081,00

Assainissement 6 014,00

Part SPIE BATIGNOLLES (HT)

Eau potable 102 081,00

Assainissement 6 014,00

Montant global HT 216 190,00

Nouveaux montants avec Av. 1

Part PETAVIT (HT)

Eau potable 125 048,24

Assainissement 6 924,00

Part SPIE BATIGNOLLES (HT)

Eau potable 79 113,76

Assainissement 5 104,00

Montant global HT 216 190,00

Montant payé cumulé

PETAVIT (HT)

Eau potable 101 080,06

EU 0,00

SPIE BATIGNOLLES (HT)

Eau potable 93 655,34

EU 910,00

■ Situation des paiements aux sous-traitants :

Il n'y a pas de sous-traitance déclarée pour ce marché.

■ Cession de créance :

Il n'existe pas de cession de créance pour ce marché.

■ Exemple unique :

Il n'y a pas d'exemple unique pour ce marché.

■ Garanties :

Il n'y a pas de garanties produites pour ce marché.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

1/ Nouvelle répartition (à la suite d'une erreur introduite dans l'avenant 1) :

Montant initial du marché

Part PETAVIT (HT)

Eau potable	102 081,00
Assainissement	6 014,00

Part SPIE BATIGNOLLES (HT)

Eau potable	102 081,00
Assainissement	6 014,00
Montant global HT	216 190,00

Nouveaux montants avec Av. 1

Part PETAVIT (HT)

Eau potable	125 048,24
Assainissement	6 924,00

Part SPIE BATIGNOLLES (HT)

Eau potable	79 113,76
Assainissement	5 104,00
Montant global HT	216 190,00

Nouveaux montants avec Av.2

Part PETAVIT (HT)

Eau potable	110 506,66
Assainissement	6 924,00

Part SPIE BATIGNOLLES (HT)

Eau potable	93 655,34
Assainissement	5 104,00
Montant global HT	216 190,00

2/ Transfert du marché à la suite de la fusion : SPIE BATIGNOLLES BLONDET / SPIE BATIGNOLLES TP AURA

Le présent avenant a pour objet également le changement de dénomination sociale du cotraitant suite au rapprochement des deux entités SPIE BATIGNOLLES BLONDET et SPIE BATIGNOLLES TP AURA Secteur Savoie.

La société SPIE BATIGNOLLES BLONDET devient SPI BATIGNOLLES TP AURA, Secteur Savoie, ZAC de la Prairie, 73420 VOGLANS (Siège social : SPI BATIGNOLLES TP AURA 1530, route d'Argent 38510 MORESTEL). L'extrait du nouveau K Bis ainsi que le nouveau RIB sont joints en annexe.

La société SPI BATIGNOLLES TP AURA Secteur Savoie assumera la totalité des obligations définies dans les documents contractuels préalablement acceptés par la société SPIE BATIGNOLLES BLONDET à la signature du marché ou postérieurement à cette date.

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Bouziat Matthieu Directeur	26/12/2023	

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A :, le **29 JAN. 2024**

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



Yves MERCIER
Vice-Président à la Commande Publique

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A *Saint Felix* le, 20.., 43...

Signature du titulaire,

 **pétavit**
348 Rue du Mont Blanc
74540 SAINT FELIX
Tél. 04 50 11 51 99

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2023-231 : Marché 22018 Lot 1 Réhabilitation du réseau d'eau potable et l'enfouissement des réseaux secs
Chemin des Bugnards Commune de MOUXY- Avenant de transfert

Date de transmission de l'acte : 30/01/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/01/2024

Numéro de l'acte : dec601 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231212-dec601-CC

Date de décision : 12/12/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant

